



Ouagadougou, le **29 JUIL 2024**

Communiqué n°2024-000 00 3 9 6/MESRI/SG/UJKZ/P
relatif au test de recrutement des étudiants de *Licence en sciences de la population*
à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)
Session 2024 -2025

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance du public burkinabè qu'il est ouvert à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) un recrutement par voie de concours de trente (30) étudiants en première année de *Licence en sciences de la population* au titre de l'année académique 2024-2025.

L'objectif de cette formation diplômante est de doter les apprenants de connaissances théoriques et techniques en matière d'analyse des questions de population. De manière spécifique, les étudiants en fin de formation seront capables de :

- Maîtriser les concepts et les fondamentaux de la démographie ;
- Participer à la mise en œuvre de politiques de population ;
- Suivre et évaluer des projets et programmes de développement ;
- Concevoir et planifier une opération de collecte quantitative et qualitative en population ;
- Traiter et analyser des données pour la prise de décision.

Les titulaires de cette licence sont appelés à servir dans les instituts nationaux de statistique, les directions des statistiques sectorielles des ministères, les universités, les instituts et centres de recherche, les projets et programmes, les entreprises publiques et privées, les ONGs, et toute autre structure œuvrant dans le domaine des statistiques et des sciences de la population.

Ils/elles peuvent y exercer en qualité de :

- Démographe ;
- Responsable du Suivi & Evaluation ;
- Gestionnaire de bases de données ;
- Analyste Statisticien ;
- Assistant de recherche.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature les personnes âgées de **vingt-trois (23) ans au plus au 31 décembre 2024** (c'est-à-dire, les personnes nées après le 31 décembre 2001) et titulaires d'un **baccalauréat scientifique (C, D, E)**.

2. DUREE DE LA FORMATION

La formation comprend six (6) semestres. Les cours se déroulent sous forme d'unités d'enseignement en présentiel à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP).

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter une copie certifiée conforme des pièces suivantes :

- l'extrait d'acte de naissance ou le jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
- l'attestation ou le diplôme du Baccalauréat ;
- le relevé de notes du Baccalauréat ;
- la carte nationale d'identité ou toute pièce en tenant lieu.

4. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera **obligatoirement en ligne** sur la plateforme CampusFaso avec le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> du **25 juillet au 10 août 2024**.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cent francs (15 500F) CFA payables sur la plateforme CampusFaso via Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

5. ADMINISTRATION DES EPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves du concours se dérouleront au centre unique de Ouagadougou à l'Université Joseph KI-ZERBO selon le calendrier ci-après :

Épreuves	Date	Horaire	Coefficient
<i>Culture générale</i>	<i>19 septembre 2024</i>	<i>08h00-11h00</i>	30
<i>Mathématiques</i>	<i>19 septembre 2024</i>	<i>14h00-18h00</i>	40
<i>Probabilité et Statistique</i>	<i>20 septembre 2024</i>	<i>08h00-12h00</i>	30

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation de la Carte Nationale d'Identité ou au passeport ayant servi au dépôt du dossier de candidature et de la convocation d'inscription au concours.

L'appel des candidats se fera à **07h 30mn** pour les compositions du matin et à **13h 30mn** pour celles de l'après-midi.

Le lieu de déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement par affichage à l'ISSP au plus tard le 11 septembre 2024.

6. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

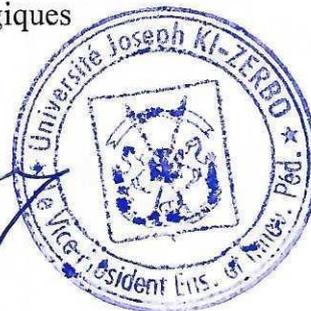
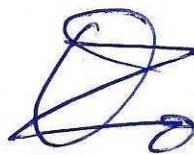
Les candidats retenus devront s'acquitter des frais annuels d'inscription et de formation ainsi qu'il suit :

	Ressortissants d'un pays de l'UEMOA		Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA
	Régime étudiant	Régime particulier	Tout régime
Frais d'inscription	16 500 FCFA/an	51 500 FCFA/an	252 000 FCFA/an
Frais de formation	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an

7. DEBUT DES COURS

Les résultats du concours seront publiés au plus tard le 30 Septembre 2024 par affichage à l'ISSP. Le début des cours est prévu le 07 octobre 2024.

P/Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des Enseignements et des Innovations Pédagogiques



Dr Bernard ZOUMA

Maitre de Conférences

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Ampliations :

- DAOI
- DSI
- VP/EIP
- AC
- ISSP
- Large diffusion